

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2011
Délibération n° 11

OBJET :
Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme MERCIER

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Considérant, l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire à l'avancement de grade de plusieurs agents de la collectivité et l'intérêt pour la ville d'Essey-lès-Nancy de confier à ces agents de nouvelles activités, en complément de celles existantes, et/ou de nouvelles responsabilités conformément aux décrets portant statut particulier de chaque grade, il est proposé de procéder à la création :

- d'un poste, à temps complet, de technicien principal de 2^e classe ;
- d'un poste, à temps complet, de technicien ;
- de deux postes, à temps complet, d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Il est précisé que les postes libérés, après prononcé des avancements de grade, seront supprimés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant, enfin :

- le départ à la retraite, aux mois de janvier et de février, de deux agents de la collectivité aux grades d'adjoint technique de 2^e classe et d'A.T.S.E.M. principal de 2^e classe ;

- le passage à temps complet, au mois de février, d'un adjoint administratif de 2^e classe, employé jusqu'alors à hauteur de 24 heures hebdomadaires ;

il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet de technicien principal de 2e classe ;
- de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet de technicien ;
- de procéder à la création de deux postes permanents à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération qui reprend les modifications indiquées ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2011.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, 4 abstentions (MME DION, M. CAUSERO, MME POYDENOT, M. SAUSEY) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 28 février 2011.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

AGENTS PERMANENTS STAGIAIRES OU TITULAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	0
ATTACHE	A	3	2
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1
INGENIEUR	A	1	0
REDACTEUR CHEF	B	4	4
REDACTEUR PRINCIPAL	B	1	0
REDACTEUR	B	2	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	3	2
TECHNICIEN	B	2	1
EDUCATEUR APS 2 ^{ème} CLASSE	B	1	1
ANIMATEUR	B	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^e CLASSE	C	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	C	4	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{EME} CLASSE	C	11,69	11
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2	2
AGENT DE MAITRISE	C	4	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	2	2
ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ERE} CLASSE	C	2	0
ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{EME} CLASSE (C.T.M.)	C	10	10
ATSEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	5	4
ATSEM 1 ^{ère} CLASSE	C	4,3	2,66
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	C	2	2
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{EME} CLASSE	C	9,36	7,74
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 1 ^{ERE} CLASSE	C	2	2
ADJOINT D'ANIMATION 2 ^{EME} CLASSE	C	8,17	7,17

TOTAUX		91,52	71,57
---------------	--	--------------	--------------

AGENTS NON TITULAIRES ET AUTRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
ATTACHE	A	1	1
C.A.E.		3	0
CONTRAT D'APPRENTISSAGE		2	0
TOTAUX		6	1

TOTAL GENERAL		97,52	72,57
----------------------	--	--------------	--------------